DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 26 MARS 2009

Délibération n° 2009.03.039

Financements croisés entre les budgets principal, annexe assainissement et annexe eau potable : arrêt de la période de lissage pour le budget annexe eau potable

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 20 mars 2009

Secrétaire de séance : Simon DEFORGE

Membres présents:

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Xavier GAIGNEROT, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Excusé(s):

Excusé(s) représenté(s) :

Nicolas BALEYNAUD par Xavier GAIGNEROT, André BONICHON par Eric DANCHE, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Françoise LAMANT par Gérard DESAPHY

DELIBERATION N° 2009.03.039

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur: Monsieur NEBOUT

FINANCEMENTS CROISES ENTRE LES BUDGETS PRINCIPAL, ANNEXE ASSAINISSEMENT ET ANNEXE EAU POTABLE : ARRET DE LA PERIODE DE LISSAGE POUR LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Par délibération n°334 du 16 décembre 2004, le conseil communautaire a adopté un nouveau mode de calcul des financements croisés entre les budgets principal, annexe « assainissement » et annexe « eau potable ».

Pour le budget eau potable, il a été décidé de lisser sur 10 ans les hausses des reversements de ce budget aux autres budgets dues à ce nouveau mode de calcul, alors que pour le budget annexe « assainissement », le lissage se prolongerait sur 3 exercices.

La situation financière du budget annexe « eau potable » s'étant améliorée, ce lissage sur une aussi longue période ne se justifie plus. Pour l'exercice 2009, la totalité des participations pourrait donc être attribuée, soit environ + 40 000 € de recettes pour le budget principal.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 5 mars 2009

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 17 mars 2009,

Je vous propose:

DE MODIFIER la délibération n° 334 du 16 décembre 2004 en arrêtant la période de lissage à la fin de l'exercice 2008.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
01 avril 2009	01 avril 2009